

L'ELECTEUR

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE

J. PLAMONDON & Cie, Editeurs-Propriétaires.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT

| EDITION QUOTIDIENNE | |
|----------------------|--------|
| Un an | \$3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Trois mois | 0 75 |
| EDITION HEBDOMADAIRE | |
| Un an | \$1 00 |
| Six mois | 0 50 |
| Trois mois | 0 25 |

Pour continuer il faut verser le montant de l'abonnement avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois.

PREMIER LE NUMERO

TARIF DES ANNONCES

| Par ligne | |
|--|-------|
| Première insertion | \$ 10 |
| Autres insertions, si publiées tous les jours | 0 45 |
| Trois fois par semaine | 0 35 |
| Deux fois par semaine | 0 27 |
| Une fois par semaine | 0 18 |
| Avis de naissance mariage ou décès | 0 25 |
| Les annonces suivantes seront insérées pour un cent le mot:—Demandes d'emploi—Demandes de domestiques ou employés—Annonces pour chambres ou pension—Annonces d'objets perdus ou trouvés. | |
| Toutes lettres, etc. devront être adressées à J. PLAMONDON & CIE, Bureau de L'ELECTEUR, 118 et 121, Côte de Montcalm. | |

ANNONCES NOUVELLES.

A vendre.
 Librairie St Jean-Baptiste.
 Ferblantiers.
 Cour Supérieure.
 A vendre ou à louer.
 A vendre—Larue & Pacaud.

QUEBEC, 9 FEVRIER 1883.

La pétition de droit

Le droit de poursuivre le gouvernement comme on peut poursuivre un simple individu, de lui demander en justice le paiement de sommes dues, la réparation de torts causés, s'est fait un peu attendre. Déjà en 1879, le gouvernement-Joly avait essayé d'inscrire ce droit populaire dans les Statuts, mais son projet de loi, adopté par la Chambre basse, alla échouer devant l'insupportable fanatisme du Conseil Législatif d'alors. Cet honorable corps jugea que le détestable système des commissions d'arbitrage nommées par le gouvernement, que ce système si ardemment combattu ces jours derniers par l'hon. M. Beaubien, était bien assez bon pour notre province, et que les particuliers allaient continuer à se passer du bienfaiter privé lège de pétitionner le gouvernement et de le citer devant les tribunaux quand ils auraient des griefs contre lui.

Ce privilège, le peuple va l'avoir enfin; le premier ministre vient d'attacher son nom à cette mesure vraiment libérale, et il faut espérer que le conseil législatif reconnaîtra qu'il a eu tort en 1879 et l'adoptera cette fois.

Seulement, la future loi laisse à désirer sur plusieurs points. D'abord que penser de la clause 5, qui exige que la pétition, avant d'arriver devant la justice, passe par les mains du secrétaire provincial, qui la soumettra au lieutenant-gouverneur pour que celui-ci "puisse la prendre en considération et, s'il le juge à propos, ordonner que droit soit rendu?"

C'est une belle chose que de pouvoir poursuivre un gouvernement lorsqu'il nous maltraite; mais s'il faut lui demander la permission de l'actionner, s'il faut en passer par son plaisir, il est évident qu'à moins d'offrir des garanties d'impartialité auxquelles le parti conservateur ne nous a guère habitués jusqu'ici, le gouvernement pourra très aisément retirer d'une main ce qu'il aura donné de l'autre.

On veut poursuivre son voisin: halte-là, dira-t-il, dites-moi d'abord vos griefs, je verrai ensuite si vous avez droit de me citer devant les tribunaux. Se faire ainsi juge dans sa propre cause, envisagé sous cette lumière, paraît subversif de toute équité, n'est-ce pas? Eh bien, en quoi l'est-ce moins quand il s'agit d'une plainte contre le gouvernement?

Nous disons, nous, que cela laisse la porte grande ouverte aux injustices. Supposons—ce qui n'a jamais existé, c'est convenu; n'importe, supposons un gouvernement habitué à favoriser ses amis politiques, ayant l'occasion de distribuer de temps à autre des prix de vertu pour services rendus en temps d'élection. Ces choses-là n'arrivent jamais, on le sait; tout de même elles peuvent arriver, et dans ce cas, quelle bonne aubaine que la clause 5 pour un tel gouvernement! Les amis verraient leurs réclamations favorablement accueillies, contestées pour la forme; les pétitions venant d'adversaires seraient... le panier.

On nous objecte la prérogative royale. Pour ceux qui se paient aisément de mots qui remplissent bien la bot-

che, c'est un très fort argument. Seulement, quand il s'agit de dire en quoi les droits du souverain sont affectés par la réclamation d'un particulier qui déclare s'en rapporter à justice, on se perd dans le vague. Il paraît qu'en pareil cas la prérogative royale est quelque chose d'explicable, mais de sacré à laquelle on ne saurait toucher sans profanation. Nous sommes obligés de nous contenter de cet argument insaisissable.

Le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, qui n'en cède à personne pour le respect des droits établis, pensait avoir trouvé un moyen de concilier la prérogative royale et les légitimes prétentions du pétitionnaire. Il demandait qu'au moins, on limitât ce droit de non-recevoir attribué au lieutenant-gouverneur: ainsi que toute pétition de droit qui au bout de deux mois n'aurait pas reçu la considération du gouvernement, pût être, après un avis de quinze jours, soumise au tribunal dans le district où la dette aurait pris origine, ou bien où se trouverait l'immeuble en litige, suivant le cas.

Ce moyen terme n'a pas eu le succès qu'il méritait. Le droit facultatif des gouvernements, de ne se laisser poursuivre que si cela leur plaît, est, paraît-il, un principe qui ne souffre pas plus de restriction que la prérogative royale elle-même.

Nous faisons appel au bon sens, à l'esprit de justice de nos lecteurs. Il y a ici en présence deux théories. L'une: le roi s'est réservé la faculté de permettre ou non qu'on le poursuive. L'autre: personne ne peut se faire justice à soi-même lorsqu'il y a des tribunaux établis. Laquelle est la plus applicable à notre régime politique?

D'ailleurs, il suffirait de rappeler le temps, qui n'est pas si éloigné, où l'on ne pouvait jamais, dans aucun cas, même en Angleterre, poursuivre le souverain, pour prouver que les prérogatives royales ont déjà reçu de terribles accrocs. N'est-il donc jamais venu à l'esprit du premier-ministre qu'en acclimatant ici la pétition de droit, il portait déjà atteinte à un principe qui suivant lui ne souffre pourtant aucune restriction?.....

Il y avait encore d'autres points faibles dans la loi maintenant soumise aux délibérations de la Chambre. Avec tout le talent de légiste qu'on lui reconnaît unanimement, l'honorable M. Mercier s'est appliqué à les faire disparaître. Malheureusement, il n'a réussi que partiellement. Nous y reviendrons bientôt.

Une belle démonstration

Notre ami M. C. A. E. Gagnon, le nouveau député de Kamouraska, a été, à son arrivée à Québec, hier soir, l'objet d'une véritable ovation de la part des libéraux de cette ville.

Bien qu'improvisée—à la dernière heure—la démonstration n'en a pas moins pris des proportions importantes.

Peu après 8 heures, on pouvait voir défilé sur le pont, en face de la ville, plus de cent voitures illuminées avec des torches et des flambeaux, on pouvait entendre la musique qui dirigeait la procession et les acclamations enthousiastes de la foule.

M. Gagnon occupait un siège, dans un superbe équipage, en compagnie des honorables MM. Laurier, Mercier et Langelier.

La procession fut saluée à son entrée dans la ville, par un feu d'artifice lancé de la Terrasse.

Après avoir reconduit M. Gagnon à son hôtel—l'hôtel Dion—la foule dé-

cida d'aller reconduire à la gare du chemin de fer du Nord l'honorable M. Laurier qui partait pour Ottawa. La procession défila par les rues Port Dauphin, Du Fort, Place d'Armes, St Louis, Esplanade, Côte d'Abraham, puis par les rues de la Couronné et St Joseph.

Ce ne fut sur tout le parcours que d'immenses acclamations. Il n'y a pas, on le sait, dans tout le pays un seul endroit où une victoire libérale trouve un écho plus vigoureux et plus sympathique qu'à St Roch.

Arrivé à la gare, des discours furent prononcés par M. Gagnon, les honorables MM. Mercier, Laurier et Langelier et M. Charles Langelier. Ils furent tous vivement acclamés.

L'honorable M. Laurier a été surtout applaudi lorsqu'il a déclaré que l'honorable M. Mercier était le chef reconnu du parti libéral dans l'Assemblée Législative et qu'il espérait le voir suivi comme tel par tous les bons libéraux.

MM. Mercier et Laurier ont aussi insisté sur l'importance pour le parti libéral de faire entrer l'honorable M. Langelier dans le Parlement et formé l'espoir de l'y voir bientôt.

M. Gagnon peut être fier de la démonstration d'hier. C'est un bel hommage rendu à son dévouement pour la cause libérale, à son travail, à son talent et à son indépendance.

Une lettre de Mgr l'Archevêque.

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, la lettre suivante de Mgr l'Archevêque. Nous nous empresserons de nous rendre au désir que Sa Grandeur y exprime:

Québec, 8 février 1883.

M. le Rédacteur
de l'Electeur.

Monsieur,

Plusieurs curés ont attiré mon attention sur la loi 44-45 Vict. ch. 16. 1881, passée par notre législature concernant l'enregistrement des douaires coutumiers et de servitudes en certains cas non prévus par la loi.

Comme cette loi peut affecter les droits d'un grand nombre de personnes qui l'ignorent, surtout dans les campagnes, vous leur rendriez un grand service en publiant cette loi avec commentaires pour en faire mieux saisir la portée.

Je me propose d'inviter messieurs les curés du diocèse, dans ma prochaine circulaire, à profiter de ces commentaires pour mettre leurs paroissiens en état de sauvegarder leurs droits en se conformant aux dispositions de cet acte avant le 31 juin prochain. Je désire même que messieurs les curés en parlent le plus tôt possible.

On me dit que dans certaines paroisses cette loi n'a pas été promulguée comme il a été pourvu dans la clause 10. J'ignore si elle l'a été dans les autres.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon dévouement.

J. E.-A. Arch. de Québec.

Ouverture du Parlement fédéral

Hier après-midi, la session a été ouverte par Sir W. J. Ritchie, député-gouverneur, avec toute la solennité ordinaire. M. Kirkpatrick a été nommé Orateur; à ce sujet l'hon. M. Blake a rappelé à Sir John ses propres paroles il y a dix ans. Sir John disait alors qu'il valait mieux suivre la coutume anglaise de ne pas changer

d'orateur à chaque nouveau Parlement. Le discours du trône sera prononcé cette après-midi.

Echos de la Chambre

8 février 1883.

Il y a foule dans les galeries. On s'attend que c'est à cette séance que le nouveau député de Kamouraska doit prendre son siège.

La note saillante de la courte séance que vient de tenir le conseil législatif, a été l'adoption en seconde lecture d'un projet de loi amendement les lois concernant le notariat; le projet de loi a été renvoyé à un comité spécial.

Le chef de l'opposition vient encore de demander au Trésorier à quand l'exposé financier? Ce dernier l'a promis pour mardi après-midi sans faute.

Dans l'enceinte de l'Assemblée Législative, le nombre des banquettes vides est moins grand que de coutume. On revoit à leur place l'honorable M. Robertson et M. F. X. Archambault, qui avaient été absents depuis quelques jours.

L'hon Arthur Tarcotte, ancien Orateur, est sur le parquet de la Chambre.

Il y aura réception chez l'honorable Président de la Chambre, samedi soir.

Le comité des chemins de fer a pris en considération le projet de loi concernant la compagnie de chemin de fer de jonction du St Laurent et du lac Champlain et prolongeant le délai accordé pour l'achèvement de ce chemin de fer. Le projet a été adopté tel qu'il est rédigé.

La Chambre s'ajourne à 6 h. et demie afin de permettre aux députés d'assister au concert du Septuor Haydn.

Le long discours que M. Bernatchez vient de prononcer a produit une très favorable impression sur la députation. Le député de Montmagny s'est révélé orateur plein de ressources; ses constituants peuvent être fiers de lui.

La session touche à l'un de ses moments psychologiques, si l'on en juge par l'importance des avis de motions inscrits qui attendent leur tour. Citons pour aujourd'hui la question de l'honorable M. Marchand au sujet des précautions que le gouvernement a dû prendre avant de livrer le chemin de fer aux acheteurs; celle de l'honorable M. Mercier sur le contrat de l'asile de Beauport; une autre de M. Gauthier sur le maintien en office du magistrat Billy à Rimouski.

ACTUALITES.

Enfin M. Fabre est remplacé au Sénat. C'est M. Pierre DeBlois, de Beauport, qui est l'heureux mortel.

Cette nomination n'est pas seulement une farce, mais une honte et une infamie.

L'hon. M. Mousseau a notifié Son Honneur le Maire que le gouvernement avait décidé de reconstruire le Palais de justice sur l'ancien site.

Des soumissions seront demandées lundi.

Le Septuor Haydn donnera un concert, ce soir, dans la grande salle de l'Institut Canadien, rue de la Fabrique.

Le concert commencera à 8 heures.

On dit que M. Louis Fréchette a signifié à La Patrie qu'il ne pouvait plus collaborer, par suite de la position que prenait ce journal vis-à-vis le parti libéral.

Les hon. Dr Robitaille, Plumb et Masson ont été assermentés, comme sénateurs, hier.

Nous publions aujourd'hui une lettre fort intéressante de notre correspondant parisien.

La compagnie du chemin de fer de Montmorency et Charlevoix a eu hier, après midi au bureau de l'hon M. Langelier, une assemblée à laquelle il a été décidé de faire procéder sans délai à l'exploration et la localisation de la voie jusqu'à la rivière Ste-Anne.

Un versement de cinq pour cent sur le capital souscrit a été aussi résolu.

M. Robitaille, entrepreneur bien connu, est chargé de faire les démarches nécessaires à la localisation de la première section.

Nous croyons que ces travaux préliminaires seront exécutés en moins de deux mois, car la compagnie est déterminée à agir avec vigueur et célérité.

Lettre de Paris.

(Spéciale à l'Electeur.)

Paris, 24 janv. 1883.

M. le directeur,

S'il faut en juger d'après ses débuts, l'année 1883 promet d'être fertile en événements. Venant presque immédiatement après la mort de Gambetta, la nouvelle du décès du général Chanzy—le porte-épée, le bras même de cette république dont le premier était l'âme et la plus puissante personnification—à jeté un coup de désarroi dans les rangs des ministériels, pour lesquels certes des émotions de cette sorte ne pouvaient être que malvenues. Quoiqu'on en ait dit, la présence, sur la scène politique, des deux hommes qui viennent de disparaître ne contribuait pas peu, depuis longtemps déjà, à tenir en laisse les prétendants rivaux, tout en raffermissant les courages prêts à sombrer, en calmant les craintes, les alarmes. On leur concède aujourd'hui, a-t-on l'air partout de se répéter, qu'il se pourrait bien qu'ils eussent été, de leur vivant, les deux chefs de voûte de cette constitution de 1875, aux parties si disparates de laquelle leurs talents et leur prestige donnaient une consolante apparence de solidité et d'homogénéité.

En eussions-nous jamais douté, du reste, que le spectacle de ce qui se passe en France depuis tantôt deux semaines suffirait amplement et au-delà pour nous convaincre. En effet, se sentant à cette heure le champ libre, et jugeant sans doute que les deux absents avaient dû laisser énormément de foie au râtelier, le prince Jérôme Napoléon, plus connu sous le nom euphonique de Plon-Plon, vient d'ouvrir la bal en faisant afficher par tout le pays des proclamations, signées "Napoléon," dans lesquelles il revendique la pourpre impériale à titre de plus proche héritier des Bonaparte. D'autre part, et comme pour corser davantage cette situation, déjà passablement tendue, il est plus que probable qu'avant peu le câble transatlantique vous transmettra le texte du manifeste que le comte de Chambord doit lancer bientôt à son tour au nom des légitimistes.

Il faut croire que le gouvernement ne se sentait pas déjà suffisamment rassuré, ou bien qu'il avait ce jour-là

Les nerfs agacés outre mesure, car or-... fut émané de suite d'arrêter le prince Jérôme. Celui-ci s'y attendait, rapporte-t-on; aussi la plupart des journaux, même républicains, ne se gênent pas de blâmer ouvertement l'autorité pour s'être prêtée avec tant de complaisance aux vœux du prétendant. L'opinion de la majorité est que ce fut là une mesure on ne peut plus absurde.—un vocable énergique serait tout nécessaire—car il ne fallait rien moins que l'aurore du prisonnier politique pour redonner un peu d'éclat à cette bonasse figure napoléonienne dont nul ne se souciait auparavant. Ce n'est pas tout. Dans l'après-midi du même jour, la Chambre a voté l'urgence sur une proposition décrétant l'exil de tous les héritiers, à titre quelconque, des familles qui ont déjà régné en France. Au moment où j'écris, l'attente ne s'est pas encore faite sur cette grave question. L'on s'attend, néanmoins, à ce que le parti de la violence l'emporte, le cabinet dut-il crouler. Tant il est vrai de dire qu'il semble que l'on vent de folie ait passé sur le Palais Bourbon, et que les députés, subitement affolés, ne savent réellement plus où donner de la tête.

Si, d'un côté, l'on compte, en revanche, et de l'autre, l'on ne s'en amuse que davantage. C'est à ce point qu'une nouvelle salle de spectacle a été jugée nécessaire, l'Eden-Théâtre, la mille et unième merveille de ce Paris où elles ne se comptent plus.

Vous parlerai-je de l'Eden? Un rêve, un éblouissement que ce lieu de délices! Figurez vous le palais d'Aladdin, entrevu entre deux chapitres des contes de Galland, et transporté du ciel de l'Orient sous nos frimas du nord. Il ne faudrait la plume de Gauthier pour vous décrire l'intérieur féérique de ce nouveau temple du plaisir où les flammements de mille jets de gaz et de lumière électrique font ruisseler l'or et l'argent, étinceler les cristaux, chatoyer les étoffes précieuses, les velours et les soies.

L'Eden ne le cède en splendeur qu'au grand Opéra, et est certainement unique au monde en son genre. La scène y est surtout consacrée à des divertissements de ballet, pour la représentation desquels l'on a recruté les meilleurs artistes du continent. La musique, bien entendu, y est aussi superbe, digne en tous points de la superbe enceinte où elle se fait entendre.

Le "chic" est mort, vive le "pshutt"!

—Ah! bah, qu'est-ce que cela peut bien être, votre "pshutt," allez-vous me demander.

Je m'explique.

Vous savez déjà que, depuis un temps immémorial, la capitale française a pour spécialité de fabriquer, entre autres articles Paris, de ces mots typiques qui, après avoir un instant volé de bouche en bouche sur les boulevards et dans la banlieue, se regardent en France et en Europe, pour de là s'exporter à l'étranger. Le "chic" a eu cette bonne fortune-là. Mais le "chic", éclo à la fin du second empire, commençait à vieillir terriblement. L'on s'en lassait. Un peu plus et le Parisien allait bâiller. Une calamité, quoi. Il fallait remplacer le "chic" coûte que coûte. Oui, mais comment!

A force de chercher, l'on a trouvé. L'un de ces derniers soirs, entre la poire et le fromage, un gentleman, mais en verve par quelques bouteilles de Clicquot, a eu l'un de ces rares coups de génie qui vous ouvrent d'emblée les portes de la postérité. A propos de quoi ou de quoi, par exemple, au lieu du "chic" traditionnel, le "pshutt" fut-il prononcé, c'est ce que la chronique ne raconte pas. L'important est que le mot fut adopté et fit fureur.

Désormais le pshutt était né. Soyez sans inquiétude, vous le recevrez sans encombre, à Québec, à la fonte des neiges, entre le roman du jour importé par Raymond et la plus fraîche toilette de Glover & Fry.

Le chic est mort, vive le pshutt! Attendez-vous sous peu, par une belle après-midi ensoleillée de mars ou d'avril, au moment où les Québécois risqueront une première pointe de promenade sur la terrasse, à entendre l'un de vos élégants, accoudé à la grille, vous dire d'un ton dégagé, tout en machonnant son cigare:—

—Regarde donc, mon très cher. Mais elle est très pshutt, cette petite!

Il y a pshutt et pshutt, de même qu'il y a fagots et fagots.

D'un pshutt épatant, la douzaine d'huîtres ou la côtelette chez Levallée, sur les minuit. Evidemment pshutt, aussi, le cocktail chez Laforce, chez Dubé ou au St Louis. Ce ne l'est plus déjà autant au Delmonico, et guère plus du tout dans St Roch. Vous saisissez bien toute la subtilité de la différence, n'est-ce pas?

Il y a certainement de bons faiseurs, sur la rue St Joseph, qui vous donneront un petit air passablement pshutt. La Haute-Ville, toutefois, est le milieu ambiant où il se prélassé le plus à l'aise, et si vous entrez chez Morgan, oh! là, mes amis, vous n'en sortirez plus que véritablement pourri de pshutt.

Donc, bienvenue au pshutt et faisons-lui bonne figure. A l'instar de Monpavon, si bien décrit par Daudet dans son *Nabab*, lequel ne cessait de répéter à tout venant:—

—De la tenue, mon bon, ayons de la tenue.

Disons à notre tour:—

—Du pshutt, ayons du pshutt, que diable! Tout est là dans la vie.

Ce nom de Daudet, que ma plume vient de laisser échapper, me rappelle que je dois vous dire un mot de son dernier roman, *l'Evangeliste*! celui-là même dont je vous annonçais en novembre dernier la prochaine apparition.

L'Evangeliste! cela sonne grave et sérieux. En effet, il n'est question là-dedans que des agissements de ces hallucinés du protestantisme qui ont formé depuis peu, en Angleterre, cette fameuse "Armée du salut" dont les ramifications s'étendent aujourd'hui par tout le globe. Leurs prédications font même rage à Paris, où ils ont recruté beaucoup d'adhérents, et ce n'est certes pas l'un des aspects les moins curieux de la capitale que le contraste, d'une part, de la vie brûlante enfiévrée que l'on y mène, et de l'autre, de cette existence de piété mystique et intense, toute au détachement des choses de ce monde, et rappelant, par certains côtés, celle des calvinistes des monts Cévennes sous Louis XIV.

Daudet, paraît-il, n'invente rien dans son *Evangeliste* qui ne soit réellement vécu. C'est l'histoire d'une jeune fille qui, cédant aux sollicitations des nouveaux prophètes, en proie elle-même au vertige religieux qui la domine, abandonne sa mère, une pauvre veuve ne possédant plus que cet enfant, pour se joindre aux fidèles de "l'Armée du salut" et se consacrer exclusivement au rachat des âmes. Les personnages existent, dit-on encore; les noms seuls sont changés.

A leur tour certains malveillants, se fondant sur cette assertion qu'on ne peut découvrir la pensée de Daudet qu'en lisant entre les lignes, n'ont vu tout bonnement, dans *l'Evangeliste*, que l'exposé dramatique de l'une de ces petites scènes intimes qui se passent tous les jours au sein des familles: la jeune fille catholique, qui, poussée par une force supérieure, abandonne et sa mère et son foyer, toute calme et froide devant les larmes et les supplications, pour courir se réfugier dans un cloître ou dans un couvent. Quoiqu'il en soit de ces deux versions, l'habile romancier y dit dans son œuvre des choses si finement senties, et cela avec ce charme si persuasif, si pénétrant qui lui est particulier, que vous y retrouverez certainement les douces et agréables émotions qu'ont fait naître en vous les précédents ouvrages de l'auteur.

SYLVA CLAPIN.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance d'hier après-midi.

L'honorable M. Lynch dépose un projet de loi affectant l'acte concernant les arpenteurs et l'arpentage — la lecture.

M. Faucher de St-Maurice demande la correspondance échangée entre le gouvernement et M. Emile Bonnement, au sujet de la création d'une compagnie destinée à établir une manufacture d'engrais artificiels. — Adopté.

Les avantages de l'industrie des fertilisateurs artificiels qu'il est question d'implanter dans ce pays sont consécutivement proclamés par le proposant, M. Faucher de St-Maurice, l'honorable M. Lynch, M. Martin, (de Bonaventure), l'honorable M. Beaubien. Ce dernier rappelle la mauvaise spéculation des guanos importés de France qui ont été si peu appréciés par les sociétés agricoles qu'elles n'ont pas même réclamé les consignations qui leur en ont été faites. — La motion est adoptée après, quelque échange d'observations.

M. Bernatchez demande la correspondance, ordres en conseil, etc., ayant rapport à la nomination de conseillers municipaux du village de Montmagny, pour la présente année.

M. Bernatchez explique longuement cette affaire, et l'honorable M. Blanchet lui répond.

La motion est adoptée, de même que les autres demandes de documents que nous allons énumérer: L'honorable M. Marchand.—Rapport indiquant les noms de tous les employés du service civil qui ont été nommés, depuis le 1er juin 1881; la date de leur nomination, etc.

L'honorable M. Mercier-Compte détaillé de l'item, chemin de fer de Q M O et O, dépenses de construction et d'équipement \$847,301.73, pages 11 et 109 des comptes publics.

L'honorable M. Joly. Montants encore dus pour le chemin de fer de Q M O et O.

L'honorable M. Garneau. Correspondance touchant les travaux à être faits par la compagnie du chemin de fer du Nord.

A la suggestion de l'honorable M. Mercier, on procède ensuite à la seconde lecture de tous les bills privés suivants, afin de débarrasser d'autant l'ordre du jour:

Bill pour ériger une partie du territoire de la municipalité du village d'Hochelaga, district de Montréal, en municipalité distincte.—M. Marion.

Bill pour incorporer la mission de la cité de Québec.—L'honorable M. Garneau.

Bill pour faire certaines dispositions concernant la commune de la Baie Saint-Antoine ou Baie du Febvre.—L'honorable M. Wartelet.

Bill pour incorporer le chapitre de la cathédrale de Saint-Germain de Rimouski.—M. Asselin.

Bill pour lever tout doute sur l'existence légale de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame de Bon Secours, dans le comté d'Ottawa, dans le district d'Ottawa.—L'honorable M. Mercier.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Temiscamingué.—M. L'oppre.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Comtés Unis.—L'honorable M. Mercier.

Bill pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt d'hypothèque, de Montréal.—M. Stephens.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et Pontiac.—M. Gauthier.

Bill incorporant la compagnie du chemin de fer du Saguanay et du lac St-Jean.—M. St-Hilaire.

Bill pour faciliter la construction d'une église et d'une sacristie dans la paroisse de St-Charles Borromée de Joliette, dans le diocèse de Montréal.—M. Lavallée.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St-Laurent et de Temiscouata.—M. Deschênes.

La séance est levée à 6 h. 30.

DESASTREUX INCENDIE

L'Opera House de Toronto détruit de fond en comble

Pertes évaluées à \$70,000.

La troupe de Humpty-Dumpty de Ravens ruinée.

Toronto, 8 février.—Les sergents-d'ville qui faisaient la patrouille cette nuit sur la rue King, se sont aperçus vers cinq heures ce matin qu'il s'échappait de la bâtisse de l'Opera Royal une fumée très-dense. Ils ne tardèrent pas à donner l'alarme, et les hommes de la brigade furent prompts à répondre à leur appel. Cependant, ils étaient à peine arrivés que l'édifice n'était déjà plus qu'une masse de flammes, projetant à droite et à gauche des brandons enflammés, des morceaux de bois

en feu qui menaçaient tout le quartier jusqu'à une distance d'un mille de circonférence. Les pompiers s'efforcèrent, mais inutilement de se rendre maîtres de l'incendie, et l'édifice ne fut bientôt plus qu'un amas de décombres et de cendres fumantes.

Tous les murs qui étaient restés debout ont fini par crouler l'un après l'autre, à l'exception de celui de l'ouest.

On ne sait trop quelle a pu être la cause de cet incendie. Il est certain, dans tous les cas, qu'il devait exercer ses ravages à l'intérieur de la bâtisse depuis au moins deux heures, lorsque l'alarme a été donnée. Le propriétaire, M. French, est convaincu que le feu a été mis, mais les raisons qu'il donne à l'appui de ses soupçons ne sont pas absolument sérieuses et, avant qu'on ne les publie, il faudra qu'elles prennent une allure plus vraisemblable.

C'est la troupe de pantomime de Humpty Dumpty de Ravens qui a donné une représentation à l'Opéra hier soir et au dernier acte, on sait qu'il y a une furie et déploiement considérable de feux artificiels. Il y avait encore des globes en feu tournant sur eux-mêmes, décharges de mousquets et de pistolets, tir au canon, etc, etc. Il est probable que le feu peut avoir été mis par un restant de bouree en flammes ou une étincelle quelconque.

L'un des employés du théâtre en a fait la visite vers minuit et quart, et il rapporte qu'à cette heure-là tout était en ordre et rien n'annonçait l'incendie qui a eu lieu vers cinq heures.

La bâtisse de l'Opéra était justement construite sur l'emplacement de l'ancien lycée qu'un incendie détruisait de fond en comble en 1874.

M. French évalue ses pertes à \$65,000. Il n'a d'assurance que pour un montant de \$15,000; ces assurances se répartissent à peu près également entre la *Royale*, la *Royale Canadienne*, la *Queen* et l'*Impériale*.

La troupe de Ravens est partie de Toronto, réduite à peu près à quia. Sa garde robes et ses décors ont été complètement détruits. La seule chose que les flammes aient respectée comme pour lui laisser un dernier souvenir de son ancienne splendeur, ce sont deux valises carbonisées. Il est probable qu'on va jouer dans une autre salle, à l'abri de cette troupe malheureuse, une soirée quelconque, pour lui venir en aide. Le gérant de la troupe évalue ses pertes à \$4,000. Aucune assurance.

La fatalité paraît peser sur les salles théâtrales de Toronto. C'est le troisième incendie du même genre que l'on subit à Toronto depuis neuf ans.

Si les résidences voisines n'avaient pas été couvertes d'une épaisse couche de neige, l'incendie aurait fait plus de ruines encore.

A une réunion d'agents généraux de compagnies d'assurances qui a eu lieu ici, aujourd'hui, M. Brown a été chargé de surveiller les primes sur les risques que l'on prend à London, Ont.

UN CONSEIL PAR JOUR.

Pour empêcher les chevaux de contracter ce que l'on appelle la fièvre des boues, il suffit, par les temps boueux, de passer de l'huile sur le ventre et sur les jambes de l'animal, puis de l'éponger au retour. Il ne faut pas le brosser, attendu que la fièvre est produite par l'irritation causée par la résistance qu'offre à la brosse les particules de boue sèche.

A TRAVERS LA VILLE.

AUJOURD'HUI 9 FEVRIER; Ste Couronne. —Lever du soleil à 7 h. 19, coucher à 5 h. 9 m. EPHEMERIDE 1887:—A Ottawa, ouverture de la session du parlement. TEMPS:—Sombre et neigeux.—Thermomètre: 0° au dessus de 0 Fahr. LA JOURNEE:—à 3 h. après-midi, Assemblée Législative.—Ce soir, séance du Conseil-de-Ville.

LE CHEF DES MARDI-GRAS. —Bennett a comparu hier matin; il plaide non-coupable; le procès aura lieu lundi.

VOL.—MM. les détectives Beaudoin et Fournier ont arrêté un nommé Louis Auger, journalier, pour vol de bois appartenant à la Société St-Vincent de Paul. Il a été amené hier en cour, et sa cause a été remise.

LOTERIE.—Le tirage de la loterie de la conférence Notre-Dame de Québec de la société St-Vincent de Paul a eu lieu mardi soir. La statue de Bernadette Soubirous que l'on a eu plus d'une fois l'occasion d'admirer dans la vitrine de l'établissement de M. Regal, statuaire, rue St-Jean, a été gagnée par l'honorable M. A. P. Caou.

MUSIQUE.—Le chef de musique à la Batterie A, M. Joseph Vezina, vient d'écrire une œuvre nouvelle qu'il a confiée, pour publication, à l'éditeur de musique M. Lavigne. Cette composition sera prête dans quelques jours.

BAL.—On dit qu'un bal costumé sera donné à la Salle de musique à la mi-carême.

ON DEMANDE.—Trois malles par jour au lieu de deux, entre Québec et Lévis.

TEMPETE.—Un anglais, M. Wiggins, a prédit une violente tempête pour aujourd'hui.

MORT SUBITE.—Un vieillard du Cap-Blanc est tombé mort en entendant la messe dans l'église St-Patrice. On suppose maladie de cœur.

PERDU EN MER.—Le 5 janvier au matin, en pleine traversée océanique, une grosse mer, en balayant le pont du *Phénicien* a englouti deux hommes d'équipage; l'un d'eux est un Québécois, John Allaire. Le pauvre homme n'avait pas de chance; il était parti de Québec à bord du vaisseau le *Romania* qui a fait naufrage en pleine mer le 28 novembre, et c'est à cette occasion qu'il avait été recueilli par le *Phénicien*.

LE PONT DE GLACE.—Plusieurs ronds à patiner sont ouverts aux amateurs. On trace deux hippodromes et un chemin qui conduit de Québec au Grand-Tronc. La corporation de Lévis a balisé le chemin jusqu'à la moitié du fleuve. Keste à la corporation de Québec d'en faire autant. Un cheval a encore enfoncé dans la glace, hier, sur la rive nord. Le débarcadère du côté de Québec est terminé.

MAISON JACQUES-CARTIER.—MM. H. Gagnon & Cie ont l'honneur d'informer leurs pratiques et le public en général, que les grandes améliorations qu'ils ont fait faire à leur magasin de tapis, sur la rue des Fossés, se terminent cette semaine, et qu'en conséquence, samedi le 23, ce nouveau magasin sera ouvert et l'on y trouvera un grand assortiment d'articles de goût, d'utilité et de fantaisie pour les étrennes de Noël et du jour de l'An. Les prix et les articles seront à la portée de toutes les bourses.

Ce magasin se trouve en communication avec celui de la rue de la Couronne; ce qui en fait un des plus spacieux de St-Roch.

—Nous attirons une attention toute spéciale sur la balance de tapis et prélatrès qui nous reste en mains.—Une réduction plus que libérale sera accordée aux acheteurs.

H. Gagnon & Cie No 58 Rue de la Couronne—120 Rue des Fossés.

DECES.

Le 9 du courant, en cette ville, à l'âge de 24 ans et dix mois, Isidore Deslorier, fils de feu Olivier Deslorier, ferblantier.

Son service et sa sépulture auront lieu, lundi, le 12 du courant à 7 1/2 heures a. m.

Le convoi funèbre quittera la demeure de sa mère, No 239, rue et Faubourg St-Jean, à 7 1/2 heures pour l'église St-Roch.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

R. I. P.

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quoiqu'on en ait fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du *Cherry Pectoral*, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

Annonces nouvelles.

AVIS.

Les personnes endettées envers la succession de feu dame MARIE-ANTOINETTE RAINVILLE, veuve de feu sieur ERNEST VALLEE, sont informées d'avoir à régler avec les soussignés, sous un mois de délai; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession, de les envoyer au plus tôt. Archevêché de Québec le 5 février 1887. CYRILLE E. LEGAREY G. J. B. Z. BOLDUC, Procureur. Exécuteurs testamentaires.

816v 3f

ON DEMANDE

Un commis d'expérience, sachant le français et l'anglais, capable d'être premier commis dans un magasin de marchandises sèches et détalé. Un salaire raisonnable sera accordé. On exige de bonnes recommandations. S'adresser par écrit à H.T., Bureau de l'ELECTEUR. 816v

A vendre.

240 acres de terre, dont 40 défrichés, et 200 contenant du bon bois de commerce; un moulin à farine ayant deux paires de moulages, le tout de première classe; aussi un moulin à scie de première classe marchant en toutes saisons, nu par un ponceau d'eau de première qualité, la Rivière Noire, à Armagh, comté de Bellechasse, à 6 milles de St-Raphael, sur la grande route. Ces moulins sont toujours employés. S'adresser à MM. Larue et Pacaud, avocats, ou à Anseime Plante, mécanicien de St-Raphael. 20 Janv 2m

A VENDRE OU A LOUER

Ala Canardière

Grand et spacieux cottage, 12 chambres; avec étable, granges, caveaux, glacière; —aussi—

Une maison de ferme, 10 acres de terre; 11 y a deux puits sur la propriété. Site: 1 mille du Pont Dorchester. S'adresser à ROBT. BURLAND & Co., 120, rue St. Pierre. 2 fév 8f

Marchandises Nouvelles.

F. X. LEPAGE MARCHAND

53, rue de la Couronne, St. Roch. Invite spécialement le public et ses amis de la ville et de la campagne et tous les acheteurs de marchandises sèches à venir visiter son magasin et son magnifique assortiment de Tweeds canadiens, anglais et écossais, casimir noir, président, moscou et drap de castor, ainsi que ratines noires et de couleurs. Converties, flanelles, shawls en laine, cachemires, coubourg, paramata, mérinos noirs et de couleur. Articles de deuil, spécialité de la maison. Indiennes et cotons, shirtings, winceys, étoffes à robes, fleurs, dentelles, etc., etc. Pour les voyageurs: Valises et portemanteaux. Aussi: Peaux et casques en crémier, blouses en astrakan et buckram, etc. Allez donc chez F. X. LEPAGE. Rue de la Couronne, No. 53, St. Roch Québec. 23 oct

RECU A LA LIBRAIRIE ST-JEAN-BAPTISTE

P. A. PELLETIER

170 rue et faubourg St-Jean 170

VALENTINS en boîtes, sachets etc., etc. Valentins comiques en français et en anglais. Regu aussi une caisse de papier parchemin avec enveloppes achetées pour la moitié de sa valeur et vendu à très bon marché. Livres de prières assortis, croix et bénitiers en porcelaine, livres d'histoire, de littérature, albums, objets de fantaisie, encrains, plumes, papiers, enveloppes, etc., etc. Le tout à des prix très modérés. Une visite est respectueusement sollicitée. P. A. PELLETIER Libraire. 13 déc

A vendre ou à louer.

A Fraserville, Témiscouata.

Un magnifique magasin, maison privée bien finie, hangars, écurie, remises et autres dépendances à Fraserville, Rivière du Loup en bas, maintenant occupé par F. M. Paquet, près le bureau de Poste et à l'encoignure des rues Bellevue et Côte Commerciale. Le poste est certainement un des meilleurs et à la proximité de tout. Le terrain est spacieux. Le tout est en bon ordre. Le magasin peut être loué séparément. Pour de plus amples informations s'adresser à F. M. PAQUET, Fraserville, Co. Témiscouata. 20 Janv. 1m

A VENDRE

Une belle maison en bois à un étage, avec galerie, située dans le plus beau site du village Stadacona. S'adresser sur les lieux ou à L. BLOUIN marchand de bois, coin des rues St. Vallier et St Ours. 12 Janv 1m

LECONS PRIVEES

Un jeune homme prendrait quelques élèves pour le soifage, à domicile ou chez lui au gré des élèves. Donnera aussi leçons de grammaire ou autres, préparatoires au cours classique. S'adresser au No 38, coin St. Jean et St. Estache, après 7 heures du soir. 18 Janvier 1m



WARNER'S SAFE CURE POUR LES ROGNONS, LE FOIE et le Organes Urinaires LE MEILLEUR PURIFICATEUR DU SANG

Il n'y a qu'un moyen de guérir toute maladie, et il consiste à en faire disparaître la cause, quelle qu'elle soit. Les grandes affections médicales du jour déclarent que presque toutes les maladies proviennent d'un dérangement des rognons ou du foie. Restaurer ces organes, c'est le seul moyen de recouvrer la santé. C'est sur ce point que le WARNER'S SAFE CURE s'est fait une réputation. Il agit directement sur les rognons et sur le foie; et en rétablissant ces organes, il chasse la maladie du système entier. Il est sans égal pour tous désordres des rognons, du foie et des organes urinaires; pour toutes les maladies des femmes; pour la malaria et les affections physiques en général. Gare aux imposteurs, aux contrefaçons et aux écoulements qu'on peut étendre aussi efficacement que ce remède. Pour la diabète, demandez le WARNER'S SAFE DIABETES CURE. En vente dans toutes pharmacies.

H. H. Warner & Co.

Toronto, (Ont.), Rochester, (N. Y.), Londres, (Angl.) 16 Janvier—1a

PIANOS

SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LOUISE a bien voulu exprimer sa gracieuse approbation pour les bonnes qualités des pianos de Knabe & Cie. Ces instruments de réputation pré-éminente sont en vente à Québec seulement chez BERNARD & ALLAIRE. Aussi en magasin les suivants:

CHICKERING, STEVENSON & Co, HEINTZMAN & Co, NEWCOMBE & Co, WEBER, New-York McCANNON, G. M. WEBER & Co. KRANICH & BACH. BERNARD & ALLAIRE.

HARMONIUMS

W. DUHERTY & Co., BELL, SONS & Co., KILGOUR & GAGE, et DOMINION ORGAN CO.

Instruments pour orchestre et balzane, orgues, guitares, autophones, accordéons, etc.

Musique en feuille à 50 pour cent de réduction. BERNARD & ALLAIRE.

Machines à Coudre

La machine à coudre William Singers tient le devant, conduit le monde, remporte les prix, couronne toute autre. Est toujours en avant, fait le bonheur de la famille, fait son devoir et dure la vie. Essayez-la, achetez-la. Voyez à ce que vous l'avez chez Bernard & Allaire. Editeurs de Musique. No 6 Rue la Fabrique Québec 13 déc

ON A BESOIN

d'une cuisinière pour l'hôtel Blanchard, et aussi d'une bar-keeper. 2 fév 6f



CORPORATION DE QUEBEC

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 5 février 1883.

Avis public est par ces présentes donné que des soumissions cachetées et adressées au sous-signe, seront reçues au bureau d'aujourd'hui à mercredi le 14 du courant à 4 heures p. m., pour la fourniture annuelle ordinaire des numéros des charretiers, boulangers, commerçants, et médailles pour chiens pour l'année fiscale 1883-84.

Chaque soumission devra se faire sur un blanc que l'on se procurera à ce bureau et doit être signée par deux personnes solvables comme suretés pour l'exécution du contrat suivant les instructions du Greffier de la Cité pour ce qui est des dimensions, formes, couleur, doublure en cuir etc.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions et le contracteur paiera au notaire le coût de rédiger le contrat et une copie certifiée pour l'Ingénieur de la Cité.

CHS. BAILLARGE, Ing. de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC.

BUREAU DES REVISEURS

Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 5 février 1883.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que le Bureau des Réviseurs, établi par la 3e sous-section de l'acte d'incorporation de la Cité de Québec, 29 Vict, chap 57, tel qu'amendé par la 6e section de la 34 Vict chap 35, s'assemblera le CINQUIEME jour de MARS prochain, à TROIS heures de relevée, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des séances du conseil, pour prendre en considération les listes des électeurs municipaux, et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission des noms sur ces listes ou pour entendre leurs procureurs dûment autorisés, et qu'il s'ajournera de jour en jour jusqu'à ce que toutes les listes des électeurs aient été revues et arrêtées.

Nulle demande pour insertion ou radiation de noms sur les dites listes ne sera reçue dans le bureau du Greffier de la Cité après quatre heures de l'après-midi du dernier jour juridique de FEVRIER courant.

La correction de ces listes doit être achevée le PREMIER D'AVRIL prochain, suivant les termes de la loi.

Le Bureau des Réviseurs commencera par le quartier Champlain, et continuera par les quartiers Saint-Pierre, Saint-Louis, Palais, Montcalm, Saint-Jean, Jacques-Cartier et Saint-Roch.

L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC.

Elections municipales.

Listes des électeurs.

Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL DE VILLE.

Québec, 29 Janvier 1883.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'acte 34, Vict chap 35, les deux listes alphabétiques, l'une des personnes qualifiées à voter aux élections municipales pour échevins dans chaque quartier de la Cité qui ont payé leurs contributions pour l'année fiscale courante avant six heures de l'après-midi du vingtième jour de janvier courant, et l'autre des personnes qualifiées à voter pour les Conseillers de Ville dans chacun des quartiers de cette Cité et qui ont aussi payé leurs contributions pour l'année fiscale courante avant six heures de l'après-midi du vingt-troisième jour de janvier aussi courant, ont été déposées au bureau du sous-signe, et seront com-uniquees à quiconque en fera la demande, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, depuis le PREMIER jusqu'au QUINZE de FEVRIER prochain, ces deux jours inclus. Tout électeur qui désire faire ajouter son nom à ceux qui contiennent les listes ou l'une ou l'autre

des listes des Electeurs d'un quartier ou faire biffer un nom qui s'y trouve doit en faire la demande par écrit et sous sa propre signature, indiquant la résidence et le nom de son quartier, et remettre cette demande au Greffier de la Cité, le ou avant le dernier jour juridique de Février prochain, avant quatre heures de l'après-midi. Nul n'aura le droit de voter dont le nom ne sera pas inscrit sur l'une ou l'autre ou chacune des dites listes.

Toute réclamation ou demande relative à l'addition ou radiation des noms sur les dites listes doit être déposée dans le Bureau du Greffier de la Cité, avant quatre heures de l'après-midi, du dernier jour juridique de Février prochain, et le dit jour passé, nulle demande ou réclamation ne sera reçue par le dit Greffier. L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

L'ÆTNA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Son actif est si productif, et elle est si prudente dans le choix de ses risques que l'intérêt de son argent seul paie plus que ses pertes par la mortalité, ce qui est démontré par les chiffres suivants: Intérêt en 1876 et 1877.....\$3,156,737.18 Mortalité en 1876 et 1877..... 2,348,421.35

Laisant en mains.....\$808,415.83 Intérêt en 1878 et 1879.....\$3,474,676.37 Mortalité en 1878 et 1879..... 2,497,796.00

Laisant en mains.....\$1,006,679.31 Progrès durant les 15 années précédentes 1868.....\$ 7,538,612.35 1875.....22,657,603.56 1869..... 10,303,512.28 1876..... 22,092,834.32 1870..... 13,284,594.21 1877..... 23,357,614.95 1871..... 15,120,686.11 1878..... 24,111,757.70 1872..... 16,049,786.24 1879..... 25,129,494.24 1873..... 1,977,514.96 1880..... 25,636,195.41 1874..... 19,424,415.83 1881..... 26,403,440.68

Janvier 1er 1882.....\$27,055,884.76

L'ÆTNA assure aux taux les plus réduits sur la vie et sur le système de dotation, c'est-à-dire que l'assuré peut retirer son argent dans 10, 15 ou 20 ans. JOS. GRONDIN, Agent.

Solliciteurs { P. JOIBON, C. GUAY. Bureau: No 51, rue St. Pierre, Basse-Ville } 13 déc 3m

MACK'S MAGNETIC MEDICINE.



Aliment nutritif du cerveau et nerfs

Est un remède sûr, prompt, et efficace pour affections nerveuses, dans toutes les phases, faiblesse de mémoire, impuissance du cerveau, prostration sexuelle, pertes nocturnes, spermatorrhée, faiblesse séminale, et impotence générale. Elle répare le système nerveux, rajoute à l'intelligence, renforce le cerveau affaibli et rend une vigueur surprenante aux organes généraux épuisés. L'expérience de milliers, et les personnes prouvent que c'est un remède inestimable. La médecine est agréable au goût, et chaque boîte contient assez de médicament pour deux semaines, et c'est la meilleure et la plus économique médecine.

Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons envoyer gratuitement par la maille à n'importe quelle adresse.

LA MEDICINE MAGNETIQUE DEMACK est vendue par les pharmaciens pour 50 cents à la boîte, ou 12 boîtes pour \$5, ou bien sera envoyée franco par la maille, sur réception du montant, en s'adressant

MACK'S MAGNETIC MEDICINE CO. Windsor, Ont., Canada

Vendu à Québec par J. J. VEILDON, 122 St. Joseph E. LAROCHE & Cie, Vis-à-vis le bureau de Poste] 19 déc

FERBLANTIER

On a besoin de trois ou quatre ferblantiers pour aller travailler à la campagne. S'adresser à MM. A. Carrier & Fils, rue St. George, Lévis. 3 fév 1s

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. F. ROWELL & CO'S Newspaper Advertising Bureau (19 FRENCH STREET), WHERE ADVERTISING CONTRACTS MAY BE MADE FOR IT IN NEW YORK.

FEUILLETON DE L'ELECTEUR No 14

LA FILLE DU MEURTRIER

DEUXIEME PARTIE.

XVII.—UNE SCENE A TROIS PERSONNAGES.

—J'espère que vous ne me retirerez pas une affection qui m'est bien précieuse!... continua vivement Maugiron; il serait trop injuste et trop cruel de m'en vouloir pour un fait si complètement en dehors de ma volonté, et qui me remplit moi-même du plus vif chagrin..... André releva la tête. Il avait des taches rouges sur les joues, ses yeux étaient secs et brûlants. —Vous en voulez? répéta-t-il, et pourquoi, mon Dieu! je n'en veux à personne!... je n'accuse personne..... la fatalité seule a tout fait..... elle me poursuit..... elle m'accable!... elle me tuera..... Le contre-maître français les

sourcils et il dit, toujours en se parlant à lui-même: —La fatalité!..... Ah! tonnerre!..... si j'osais!..... je sais bien de quel nom il faudrait l'appeler, cette fatalité-là!..... Un instant de silence suivit les dernières paroles de M de Villers. Tout à coup il se tourna vers Maugiron, et il reprit, avec une ardeur fiévreuse: —Avez-vous confiance en moi? —Oui, mordieu, cher ami, j'ai confiance en vous!..... je vous sais le plus honnête et le plus loyal garçon qui soit au monde! —Eh bien, prouvez-le-moi..... —Comment?... —Prétez-moi la somme nécessaire pour restituer l'argent volé à M. Verdier!..... prétez-moi soixante-dix mille francs!... Ce chiffre est énorme, il est effrayant, je le sais bien..... mais je suis jeune... j'ai du courage et de l'honneur... je travaillerai sans trêve et sans relâche... jour et nuit... avec ardeur, avec joie..... je vous rembourserai, monsieur, je vous le jure sur la vie de ma mère, et vous aurez fait une grande et généreuse action!... Un sourire mal dissimulé vint aux lèvres de Maugiron. —Mon cher ami, réponit-il, en

vérité, vous n'y songez pas!... s'il s'agissait de mille écus!... mais soixante-dix mille francs!... comment diable voulez-vous que je dispose d'une pareille somme? —Vous êtes riche... —Beaucoup moins, peut-être, que vous ne le supposez... —Cependant ce train de maison... cet hôtel... ces chevaux... ces voitures... —Nécessité de ma situation!..... Ce train dont vous parlez absorbe mes revenus et quelquefois même les dépasse... il y a des moments, parole d'honneur, où je me trouve fort à court et presque gêné au milieu de tout mon luxe... Vous savez bien, d'ailleurs, qu'un homme de bon sens ne laisse point ses capitaux improductifs... tout ce que je possède est placé... il me faudrait subir des pertes énormes pour réaliser d'une heure à l'autre, et vous n'avez pas la prétention, l'imagination, de me demander ma fortune... —Mais il est une chose, au moins, que vous pouvez faire... —Laquelle?... —Conduisez-moi chez votre banquier... répondez pour moi... cautionnez-moi... —Je le voudrais, mais malheureusement c'est impossible.....

—Pourquoi impossible?..... —Vous connaissez l'axiome commercial: Qui répond paye..... —Monsieur, vous savez bien que je ne vous laisserai point payer ma dette!..... —Je sais que vous êtes plein de courage et de bonne volonté, mais cela ne suffit pas toujours, vous en avez la preuve aujourd'hui. En outre, vous pouvez succomber à la tâche, et dans ce cas, sans parler du chagrin que me causerait votre perte, ma situation deviendrait fort désagréable, vous devez le comprendre vous-même à merveille..... André echa son visage dans ses deux mains. —Je ne vous abandonne pas, mon cher ami, répliqua Maugiron, mais malgré tout l'intérêt que vous m'inspirez, je suis bien forcé de repousser des combinaisons et des expédients inacceptables... Nous sommes des gens sérieux, que diable!... et non pas des enfants!... agissons donc et parlons sérieusement!..... —Mais, si je me jetais à vos pieds... si je vous conjurais à mains jointes... poursuivait de Vilers d'une voix suppliante. Maugiron fit un geste de fatigue et d'ennui.

André, sans tenir compte de ce geste, ployait déjà le genou. Le contre-maître s'avança vivement, et se plaça entre les deux hommes XVIII.—UNE MENACE. —Pas de bassesse!..... pas d'humiliation!..... s'écria Pierre, relevez-vous, monsieur André! on ne s'agenouille pas que devant Dieu!... D'ailleurs, ajouta-t-il en attachant sur Maugiron un regard plein du plus écrasant mépris, vous perdez vos paroles et vos prières..... voilà du temps déjà que je vous écoute et que la colère me grimpe au cerveau! Cet homme n'a pas de cœur! vous le croyez votre ami, n'est-ce pas?... —J'ai cru qu'il l'était... balbutia André. —Et vous ne le croyez plus! tant mieux! cent fois tant mieux!... reprit le contre-maître, car, si pour vous sauver il lui fallait sacrifier un quart d'heure de sa vie ou un écu de son argent, il ne donnerait ni l'un ni l'autre!... démentez-moi donc, monsieur Maugiron!... démentez-moi si vous posez!... —En vérité, répliqua l'élegant

AVIS
E. J. ANGERS
NOTAIRE
Agent d'affaires et d'immeubles

POUR LES FETES
Vous trouverez chez
RENAUD & CIE



QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX
Phosphate

Recommandé aux Femmes enceintes
et aux Nourrices; facilite le Sevrage, la
Dentition et la Croissance des Enfants.

C. de F. Quebec et Lac St. Jean

Trains de fret et de passagers, tous les jours,
dimanche excepté, aux heures suivantes:

DEPART DE QUEBEC, gare du Palais.
4 00 P M—Train-poste pour St. Raymond,
arrivé à 6.30 p m.

DEPART DE ST. RAYMOND
6 20 a m—Train-poste pour Québec, arrivée
à 8.50 a m.

Toucheant à Petite-Rivière, Ancienne-Lorette,
St. Ambroise, Valcartier, St. Gabriel,
St. Catherine, Lac St. Joseph, Lac Sergent et
Bourg-Louis.

L'établissement de Tailleur par excellence.

Les messieurs trouveront
toujours chez nous l'assortiment
le plus varié le plus
considérable de la ville, consistant
en Tweeds Anglais et
Ecosais, Etouffes Françaises
Berges, Chevots, etc. Aussi,
Chemises blanches et autres,
Faux-cols et Manchettes,
Foulards et Cravates, Linge de
table, Sacs de voyage, Valises,
etc. etc. etc.

J. G. BURTON
successeur de
BURTON & CLEMENT
Marchand - Tailleur
ET
LES
FOURNISSEUR
47, RUE BUADE
HAUTE-VILLE, QUE.

jeune homme avec un rire moqueur, ceci tourne à la bouffonnerie d'une manière incroyable!
...ne faudrait-il pas se ruiner, pour être agréable aux caissiers dont on dévalise la caisse?
...la plaisanterie est délicate, mais le rôle de bienfaiteur serait un peu cher à ce prix!
...aucune fortune n'y pourrait suffire!

Henri C. Bossé & Cie
AGENTS GENERAUX D'ASSURANCE
ET COURTIERS DE CHANGE.

Citizens Insurance Co.
116, rue St. Pierre, Québec.
14 juill. 1882 lan

A VENDRE
Une jolie maison appartenant autrefois à J. B. Plamondon, etc., et située à environ 4 milles, de la cité, avec un splendide lot de terre d'environ dix arpents. S'adresser à C. J. L. LAFRANCE, Bureau du Trésorier de la Cité.

GEORGE BELLERIVE
AVOCAT
189, rue St. Pierre, Victoria Chambers.
13 sept 6m

Charbon à vendre
De toutes qualités, en aucune quantité, pour la convenance des acheteurs, et au plus bas prix. GEDEON GAGNON, 1, 3, rue St Pierre

AVENDRE OU A LOUER
Ce magnifique poste d'affaires, No 37, St. Pierre, et 41, rue Saint au Matelot, maintenant occupé par D. Lortie, etc. Pour les informations, s'adresse à la Société de Prêts et Placements de Québec, 14, rue St. Jacques.

LARUE ET PACAUD
AVOCATS
BUREAU DE "L'ELECTEUR", Basse-Ville, Qué. ec.
ACHILLE LARUE } ex-M. P
ERNEST PACAUD } ex-Notaire

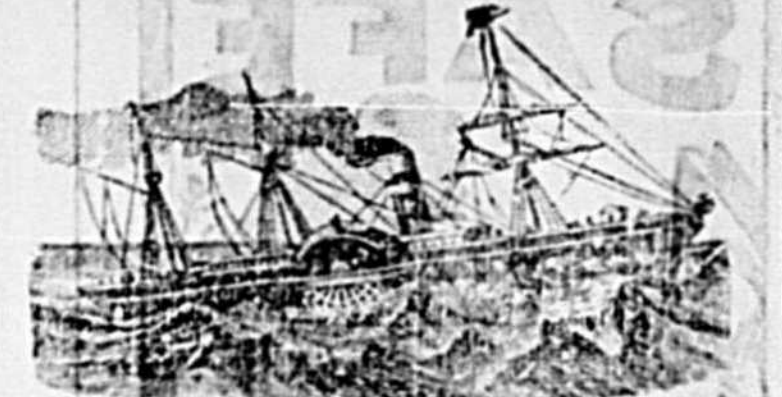
LA RUE ET PACAUD
AVOCATS
BUREAU DE "L'ELECTEUR", Basse-Ville, Qué. ec.
ACHILLE LARUE } ex-M. P
ERNEST PACAUD } ex-Notaire

L'établissement de Tailleur par excellence.

Les messieurs trouveront
toujours chez nous l'assortiment
le plus varié le plus
considérable de la ville, consistant
en Tweeds Anglais et
Ecosais, Etouffes Françaises
Berges, Chevots, etc. Aussi,
Chemises blanches et autres,
Faux-cols et Manchettes,
Foulards et Cravates, Linge de
table, Sacs de voyage, Valises,
etc. etc. etc.

J. G. BURTON
successeur de
BURTON & CLEMENT
Marchand - Tailleur
ET
LES
FOURNISSEUR
47, RUE BUADE
HAUTE-VILLE, QUE.

jeune homme avec un rire moqueur, ceci tourne à la bouffonnerie d'une manière incroyable!
...ne faudrait-il pas se ruiner, pour être agréable aux caissiers dont on dévalise la caisse?
...la plaisanterie est délicate, mais le rôle de bienfaiteur serait un peu cher à ce prix!
...aucune fortune n'y pourrait suffire!



LIGNE ALLAN
Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles
CANADIENNES et des ETATS-UNIS
1882 Arrangements d'Hiver 1883

Table listing shipping routes and commands: NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, CASPIAN, AUSTRALIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, HANOVERIAN, BUENOS AYREAN, COREAN, GRECIAN, MANITOBAN, CANADIAN, PHENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, NEWFOUNDLANDIAN, ACADIAN.

Les vapeurs du service
DE LA MALLE DE LIVERPOOL
Partent de LIVERPOOL et aigue JEUDI, et de HALIFAX chaque SAMEDI, arrêtant à LOUGH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent et de Liverpool pour Portland toutes les deuxièmes samedis, en venant de la Grande-Bretagne, doivent être exp. diés

Table for DE HALIFAX: SARMATIAN, POLYNESIAN, SARDINIAN, PARISIAN, CASPIAN, SARMATIAN, NOVA SCOTIAN.

Prix du passage de Québec via Halifax
Cabine... \$62.65 \$78 et \$88
Cabine secondaire... \$45 00
Entrepont... \$31 00

Prix du passage de Montréal via Portland
Babine... \$57.50, \$77.50 et \$87.50
Cabine secondaire... \$45 00
Entrepont... \$31 00

LIGNE DE GLASGOW
Durant la saison de navigation d'hiver, un steamer sera expédié chaque semaine de Glasgow pour Portland et Boston (via Halifax s'il est nécessaire), et chaque semaine de Boston pour Portland à Glasgow directement, comme suit:
DE BOSTON: PRUSSIAN, SARDINIAN
DE PORTLAND: NESTORIAN, SCANDINAVIAN

Les connaissements sont accordés à Liverpool et à Glasgow, et à tous ports du continent pour tous les points du Canada et des Etats-Unis, et de tout port au Canada et aux Etats-Unis, pour Liverpool et Glasgow. ALLANS, RAE & CIE.

dû faire hier, je vais le faire aujourd'hui... je ne suis rien ici, je le sais, mais je suis un honnête homme; j'ai le droit d'agir en honnête homme et j'en use!



E. JACOT
IMPORTATEUR DE MONTRES
ET DE
BIJOUTERIES.

Desire attirer l'attention de l'honorable client sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.
M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en montres d'or et d'argent (grand choix) parures (sets) chaînes et chaînes, croix, lockets, cachets, épinglettes, pendants d'oreilles, anneaux, jupes, bagues, bijoux en noir, boutons, etc. etc. horloges, argenteries, lunettes, pipe-cases, etc., etc.
Afin de donner une chance à tout le monde nous avons marqué les effets achetés les années précédentes à une GRANDE REDUCTION, et nous avons adopté le NOUVEAU SYSTEME en affaires.
Quick sales and small profits.
E. JACOT,
11, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.
Québec, 17 mai 1881

EMPLOI DEMANDE
Un jeune homme désirerait avoir un emploi comme commis de bureau, apprenti photographe ou autre. Il pourra fournir de bonnes recommandations.
Les conditions devront être adressées à REYNALD FOURNIER, St. Eugène, comté de l'Islet.
P. S.—Il s'engagera aussi chez les marchands de la campagne.
11 Janv 1m

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Québec
No 144.
Le vingt-septième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-trois.

Présent,
L'Honorable Juge R. Alley.
Arthur Davidson Ross, de la paroisse de St. Patrice de Beauvillage, seigneur,
Demandeur;
vs.
"The Chaudière Copper Mining Company," Corporation établie par la loi à l'Etat du Massachusetts et ayant son principal bureau d'affaires à New-Bedford, à Massachusetts susdit.

Y a la requête présentée de la part du Demandeur ainsi que l'affidavit produit et le retour de l'huisier au Bref de sommation en cette cause et v'a qu'il appert que la Défenderesse n'a ni Bureau d'affaires ni agent en cette Province qu'elle n'y transige pas d'affaires maintenant, mais qu'elle y possède des propriétés:
Il est ordonné que par des avis devant être publiés pendant un mois en langue française sur le papier nouvelles "L'ELECTEUR" publiée dans cette langue en la Cité de Québec et en langue anglaise sur le Daily Evening Mercury, papier nouvelles publié en cette dernière langue en la Cité de Québec, la défenderesse soit sommée de comparaitre dans un mois de la date de la première des dites annonces, pour répondre à la demande du Demandeur et que, sur le défaut de la dite Défenderesse de ce faire, il soit permis au dit Demandeur de procéder contre la dite défenderesse comme dans une cause par défaut.
Vraie copie
FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL,
P. C. S.
Ross, Stuart & Stuart,
Proc. du Demandeur.
2 fév. 1883 1 mois

—Vous!...
—Oui, moi!... tonnerre!...
—Et comment cela, s'il vous plaît?...
—En vous prenant par le collet de votre habit!... en vous traînant jusque dans la rue et en retenant la porte sur vous!... Vous avez amené le malheur dans cette maison!... il en sortira peut-être avec vous!

CHEMIN DE FER
Quebec Central.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

Table of train schedules: A PARTIR DE LUNDI, LE 11 DECEMBRE 1882. Les convs circuleront comme suit: Départ de Sherbrooke pour Jonction Beauce, Lévis et Québec, etc.

Le QUEBEC CENTRAL est le seul chemin de fer qui conduise aux célèbres mines d'or de la Chaudière, et son raccourciement à Sherbrooke avec le Grand-Tronc et les lignes du Passumpsic en fait le chemin le plus direct qu'il y ait entre Québec et Boston et toutes gares de la Nouvelle-Angleterre.

TESSIER ET POULIOT
AVOCATS.
(Ancien bureau de la Société Suzor et Tessier)
No. 15, rue Buade, Québec.
Jules Tessier, LL.B.
Alphonse Pouliot, A.B. LL.L.
18 aout

COTONNADES et TOILES

Nous venons de recevoir et ouvrir un grand assortiment de marchandises d'étape directement des meilleurs manufactures britanniques; marchandises qui, comme valeur et durée ne peuvent être surpassées.
Cotons blancs (shirtings) de toutes sortes,
Calicots blancs, forts et autres,
Cotons croisés ou unis pour draps de lits,
Cotons à Oreillers, Couvrepieds,
Toiles pour draps de lits et aussi pour oreillers,
Serviettes et Toiles à Serviettes,
Toiles Irlandaises, Toiles ouvrières,
Toiles de foin, Hollandaises, etc.,
Mousselines de toutes sortes, piquées, etc.,
Flanelles et Couvertes blanches et de couleur; ce qu'il y a de mieux.
GLOVER FRY & Cie.

Marchandises de Luxe
Satin noirs et de couleurs, Grenadines, Soies brochées, Velours à Robes, Rubans, Frilles, Gants, Plumes, Fleurs, Coiffes, Dentelle de fil, Fichus, Eventails, et une grande variété de bas de soie ou soie et fil, couleurs brillantes pour soirées.
GLOVER. FRY & CIE.
13 déc
Publié par Plamondon & Cie, pied de la Côte La Montagne, Basse Ville, Québec, en face du bureau du Chroniqueur.

afin de paralyser ses mouvements...
Il n'en eut pas besoin...
Maugiron étendit la main vers le vieil ouvrier, et dit d'une voix impérieuse:
—Je vous défends de m'approcher, PIERRE LANDRY!...
L'effet de cette simple phrase fut immédiat et en quelque sorte magique. On eût dit que le contre-maitre, en l'entendant prononcer, venait de recevoir en pleine poitrine la décharge d'une puissante machine électrique. De pourpre qu'il était, il devint pâle comme un mort, il recula chancelant, André s'approcha vivement de lui pour le soutenir.